



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECGENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est
obligatoire!
—

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici

